Grand Poitiers Communauté urbaine

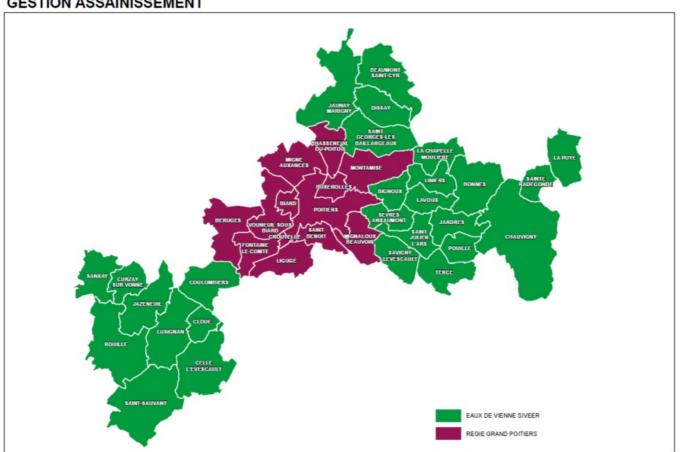
Assainissement collectif



Le réseau d'assainissement de Grand Poitiers est géré par deux exploitants différents.

- > La direction Eau Assainissement de Grand Poitiers pour les communes de Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil - du - Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux Beauvoir, Migné - Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint - Benoît et Vouneuil-sous-Biard
- > Le syndicat Eaux de Vienne SIVEER pour les communes de Beaumont Saint-Cyr, Bonnes, Bignoux, Celle-Lévescault, Chauvigny, Cloué, Coulombiers, Curzay-sur-Vonne, Dissay, Jardres, Jaunay-Marigny, Jazeneuil, La Chapelle-Moulière, La Puye, Lavoux, Liniers, Lusignan, Pouillé, Rouillé, Saint-Georges-les-Baillargeaux, Saint-Julien-l'Ars, Saint-Sauvant, Sainte-Radégonde, Sanxay, Savigny-Lévescault, Sèvres-Anxaumont, Tercé.

GESTION ASSAINISSEMENT



Pour les 13 communes

L'assainissement collectif est la collecte des eaux usées jusqu'à leur traitement en station d'épuration. La collectivité récupère les eaux ménagères (cuisine, salle de bains, machines à laver, lave-vaisselle, WC...), pour ensuite les épurer afin de pouvoir les rendre au milieu naturel, la rivière.

Le terme "tout à l'égout "ne signifie donc pas que tout peut être rejeté dans le réseau collectif. Les produits toxiques, huiles de vidanges et médicaments y sont formellement interdits.

Le règlement de l'assainissement

Le règlement de l'eau et de l'assainissement définit les obligations respectives des usagers et de Grand Poitiers Communauté urbaine en matières d'obligations, redevance, protection contre le reflux d'eau des réseaux publics, étanchéités des installations, contrôle du réseau...

Ce règlement renforce le suivi des rejets domestiques et professionnels, posant pour la première fois le principe du pollueur-payeur.

Phytoépuration à Saint Benoît : une première sur Grand Poitiers

Après un dégrillage, les eaux sont déversées dans un premier filtre à sable puis dans un deuxième pour finaliser l'épuration. Ces filtres sont plantés de roseaux favorisant ainsi l'oxygénation et fixant les bactéries qui se développent sur le support filtrant et assurent l'épuration biologique.

Ce procédé permet d'avoir de très bonnes performances épuratoires et une faible consommation d'énergie. Il demande une grande surface mais s'intègre harmonieusement dans le paysage.

Visite de la station d'épuration de la Folie

Visite guidée de la station d'épuration de la Folie, site de traitement des eaux usées de Grand Poitiers accessible à tou public et gratuite. Le public cible est essentiellement scolaire (CE2 au CM2, 6e et 5e). Environ 900 à 1 000 personnes viennent sur le site chaque année dont pratiquement 85 % des établissements scolaires.

Pour les 27 autres communes

Le réseau d'assainissement relève de la compétence du syndicat Eaux de Vienne - SIVEER.

Toutes les informations sur l'assainissement collectif d'Eaux de Vienne (http://www.eauxdevienne.fr/espace-environnement/la-production-de-leau-du-robinet/les-eaux-usees/les-traitements-des-effluents-collectifs/)



A consulter

Règlement assainissement Grand Poitiers Communauté urbaine

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites 86 000 Poitiers Tel: 05 49 52 35 35

HORAIRES :Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires : Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi